

CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
C.C.A.S.



N° 2024 009

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA
COMMUNE DE BOISSY SOUS SAINT YON
91 790

DATE DE CONVOCATION
27 FEVRIER 2024

**PUBLICATION FAITE
AU REGISTRE DES
DELIBERATIONS**

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

EN EXERCICE	11
PRESENTS	8
VOTANTS	9

**APPROBATION DU
PROCES VERBAL DE LA
SEANCE DU 23 JANVIER
2024**

L'an deux mil vingt quatre

Le cinq mars à dix-neuf heure,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale
légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la
présidence de Monsieur Pichon Jean-Marc,

Etaient présents : Mme Claire CAZADE-SAADA, M. Raoul SAADA, Mme
Christine DUCHOSAL, Mme Sophie BLAIZE, Mme Renée MARCHAIS,
Mme Marie-Christine FRANCOIS, M. Bernard BERRUEE

Absent représenté : M. Eric DELAME par Mme Christine DUCHOSAL

Absent Excusé :

Absentes : Mme Anne-Marie PEDRONO, Mme Nicole PERRIER

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame AJIB est nommée secrétaire de séance

Monsieur le Président présente le compte-rendu du précédent Conseil
d'administration qui s'était déroulé le 23 janvier 2023. Les membres sont
invités à se prononcer

Le Conseil d'Administration,
VU le code général des collectivités territoriales,
VU le code de l'action sociale et des familles,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-269100210-20240312-2024-009-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/03/2024

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 23 janvier 2024,

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Président du CCAS,
Jean-Marc PICHON

